

Art. 2. Overeenkomstig artikel 18, § 3, lid 2, van het Waalse Wetboek van Sociale Actie en Gezondheid, voleindigt het nieuwe lid het mandaat van zijn voorganger.

Art. 3. Dit besluit treedt in werking de dag waarop het in het *Belgisch Staatsblad* bekendgemaakt wordt.

Art. 4. De Minister van Sociale Actie en Gezondheid is belast met de uitvoering van dit besluit.

Namen, 28 februari 2019.

De Minister-President,
W. BORSUS

De Minister van Sociale Actie, Gezondheid, Gelijke Kansen, Ambtenarenzaken
en Administratieve vereenvoudiging,
A. GREOLI

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2019/201519]

Aménagement du Territoire

MOUSCRON. — Un arrêté ministériel du 9 novembre 2018 adopte définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/MC110 dit « Tissage Gilbert » à Mouscron (Dottignies) qui comprend la parcelle cadastrée à Mouscron, 7^{ème} division, section T, n° 542.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté sur le site internet du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

VERTALING

WAALSE OVERHEIDSDIENST

[2019/201519]

Ruimtelijke ordening

MOESKROEN. — Bij ministerieel besluit van 9 november 2018 wordt de omtrek van de herin te richten locatie nr. SAR/MC110, "Tissage Gilbert" genaamd, te Moeskroen (Dottenijs), dat het perceel bevat bij het kadaster gekend te Moeskroen, 7^e afdeling, sectie T, nr. 542

Het plan als bijlage bij het besluit is raadpleegbaar op de website van het Departement Ruimtelijke Ordening en Stedenbouw van het Operationeel Directoraat-generaal Ruimtelijke Ordening, Wonen, Erfgoed en Energie.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2019/201493]

Eau

Par arrêté ministériel du 19 février 2019 qui entre en vigueur le jour de sa publication par extrait au *Moniteur belge*, l'agrément comme système d'épuration individuelle du système d'épuration présenté par la société Eloy Water à Sprimont, sous l'appellation commerciale X-Perco® C 90 5 EH monocuve pour une capacité de 5 équivalent-habitants, est octroyé pour une durée de cinq ans, sous le numéro de référence 2019/04/001/A.

Par arrêté ministériel du 19 février 2019 qui entre en vigueur le jour de sa publication par extrait au *Moniteur belge*, l'agrément comme système d'épuration individuelle du système d'épuration présenté par la société Eloy Water à Sprimont, sous l'appellation commerciale X-Perco® C 90 5 EH et 9 EH bicuve pour une capacité de 5 et 9 équivalent-habitants, est octroyé pour une durée de cinq ans, sous le numéro de référence 2019/04/002/A.

Par arrêté ministériel du 19 février 2019 qui entre en vigueur le jour de sa publication par extrait au *Moniteur belge*, l'agrément comme système d'épuration individuelle du système d'épuration présenté par la société Eloy Water à Sprimont, sous l'appellation commerciale X-Perco® C 90 15 EH bicuve pour une capacité de 15 équivalent-habitants, est octroyé pour une durée de cinq ans, sous le numéro de référence 2019/04/003/A.

Par arrêté ministériel du 19 février 2019 qui entre en vigueur le jour de sa publication par extrait au *Moniteur belge*, l'agrément comme système d'épuration individuelle du système d'épuration présenté par la société Eloy Water à Sprimont, sous l'appellation commerciale X-Perco® C 90 12 et 18 EH tricuve pour une capacité de 12 et 18 équivalent-habitants, est octroyé pour une durée de cinq ans, sous le numéro de référence 2019/04/004/A.